

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JULIEN DE COPPEL

Séance du 9 octobre 2009

COMPTE RENDU

Affiché en exécution de l'article L. 121-17 du Code des Communes

L'an deux mille neuf, le 9 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Julien de Coppel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Liliane AVIT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 5 octobre 2009

L'an deux mille neuf, le 9 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Julien-de-Coppel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Liliane AVIT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 5 octobre 2009

Présents : Mesdames Françoise MAUREL, Gaëlle MARTINI, Charline MONNET, Agnès VALERO, Messieurs Dominique LABOUREAU, André FAURIAT, Patrick CHAVAROT, André BELVERGE, Mickaël LAGIER, Daniel PRADIER, Christian VAURIS, Christophe BECHERIAS.

Absents :

Excusés : Madame Béatrice BRASSEUR, Monsieur Christophe PIRIN

Procuration : Madame Béatrice BRASSEUR à Madame Agnès VALERO, Monsieur Christophe PIRIN à Monsieur Christophe BECHERIAS

Secrétaire de séance : Dominique LABOUREAU

VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Madame le Maire donne lecture du compte rendu précédent en particulier les articles concernant la désignation des membres de la Commission Communale d'Aménagement foncier, de nouvelles adhésions à l'EPF-Smaf, l'institution du bureau de vote, la délibération de soutien aux manifestations en Iran, la redevance d'occupation du domaine public par France Télécom, la souscription à Déclaration Compte-à-Rebours 2010, un chèque à encaisser, la validation du choix de l'architecte pour l'étude de faisabilité de la restructuration des bâtiments communaux, la décision modificative pour virement de crédit en vue du règlement des honoraires de l'architecte chargé de la restructuration des bâtiments communaux. Le conseil municipal valide le compte-rendu à l'unanimité.

DEMANDE D'URBANISME

Quelques dossiers ont été étudiés par la commission :

Agrandissement d'un garage à la Boissière – Avis favorable

Installation d'une piscine à Boisseret – Avis favorable

Demande de CU à Lassias - Avis favorable, revoir bornage du terrain compte tenu de l'envahissement de la végétation, mettre assainissement individuel aux normes.

DESIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER (CCAF)

Madame le maire fait connaître que lors de sa précédente session il a été désigné 3 représentants du Conseil Municipal dont Madame le Maire.

Cependant Madame le Maire faisant partie de droit de la commission il convient de désigner un conseiller municipal suppléant supplémentaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide à l'unanimité le choix ainsi donc arrêté : Madame Charline MONNET.

VALIDATION DE LA PROGRAMMATION DU FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL (FIC) 2010, 2011, 2012

Madame le Maire expose que le Conseil Général du Puy-de-Dôme a décidé de mettre en place un nouveau dispositif d'aides en direction des communes de notre département : le Fonds d'Intervention Communal (F.I.C.).

Ce dispositif a pour objectif de simplifier les aides aux communes tout en permettant un financement de leurs dépenses d'équipement selon une enveloppe définie sur trois ans.

Les projets présentés doivent s'intégrer au dossier CLD de la Communauté de Communes.

Madame le Maire propose une programmation :

Montants prévisionnels (en Euros H.T.)

TRAVAUX	2010	2011	2012
VOIRIE	62 174.00	62 396.00	65 000.00
MAIRIE		340 130.00	
RUE DES ALTHEAS	70 300.00		

Dans un premier temps, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, valide la programmation ci-dessus.

Dans un deuxième temps, il charge Madame le Maire et lui donne tout pouvoir pour présenter le dossier retenu afin de solliciter les aides financières mentionnées. Il lui donne également tout pouvoir pour faire aboutir le dossier.

AMENAGEMENT DE LA RUE DES ALTHEAS

A – PLAN DE FINANCEMENT

Madame le Maire présente le plan de financement des travaux prévus pour l'assainissement et l'enfouissement des réseaux rue des Althéas.

Elle précise que les travaux d'électricité sont à la charge du SIEG. Les tranchées doivent, elles, être faites par la Commune mais sont prévues dans les travaux d'assainissement d'eaux usées et pluviales. De plus, les montants de 9600 € HT (éclairage public) et de 16 000 € TTC (France Telecom), concernent 3 rues : Rues du Cureuil, du Fournil et des Althéas.

A - BUDGET COMMUNE

TRAVAUX A REALISER	MONTANT en € H.T.	MONTANT en € TTC
1 - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX		
Eclairage public (S.I.E.G.)	9 600.00	
France Télécom	16 000.00	19 136.00
2 – VOIRIE	66 000.00	78 936.00
Honoraires architecte	4 300.00	5 142.80
MONTANT TOTAL	95 900.00	103 214.80
<u>PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE</u>		
1 - Subvention Conseil Général pour France télécom (30 % du montant TTC)		8 367.22
2 - Subvention Conseil Général pour la voirie (25 % du montant HT)		16 500.00
Total des subventions		24 867.22
Fonds propres communaux (en € TTC)		78 347.58

B – BUDGET ASSAINISSEMENT

TRAVAUX A REALISER	MONTANT en € H.T.
1 – TRAVAUX D’ASSAINISSEMENT :	
Eaux usées	34 867,38
Eaux pluviales	26 915,03
Divers et imprévus	3 117,59
2- AUTRES PRESTATIONS	
Maîtrise d’œuvre	7 839,00
Essais étanchéité et passage caméra	2 500,00
Essais compactage tranchée	500,00
Frais de publication	1 500,00
Divers et imprévus	661,00
MONTANT TOTAL HT	77 900,00
<u>PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE</u>	
Subvention Conseil Général (30 % de 45 265,70 € HT)	13 579,71
Subvention Agence de l’eau (30 % de 45 270.42 € HT)	13 581.12
Seuls les travaux « eaux usées » et les prestations correspondantes sont subventionnés	
Total T.V.A. 19.6 %	15 268,40
MONTANT T.T.C.	93 168,40
Fonds propres communaux	66 007,57

Dans un premier temps, le Conseil Municipal à l’unanimité de ses membres présents, valide les travaux ci-dessus énumérés ainsi que le plan de financement du dossier.

Dans un deuxième temps, il charge Madame le Maire et lui donne tout pouvoir pour présenter le dossier retenu afin de solliciter les aides financières mentionnées. Il lui donne également tout pouvoir pour faire aboutir le dossier.

B – HONORAIRES DE L’ARCHITECTE

Madame le Maire présente le devis d’honoraires de l’architecte travaillant sur le projet ci-dessus mentionné.

Etudes d’avant-projet définitif <i>selon plans fournis par géomètre</i>	2 000,00
Etudes de projet de conception générale <i>Etablissement de l’ensemble des spécifications détaillées des ouvrages sous forme d’un Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et d’une Décomposition du Prix Globale et Forfaitaire pour chaque corps d’état.</i>	2 300,00
TOTAL HT	4 300,00
TVA 19,6%	842,80
TOTAL TTC	5 142,80

Le Conseil Municipal à l’unanimité de ses membres présents, valide les honoraires ci-dessus énumérés.

C – TRAVAUX

Madame le Maire indique que les travaux ont été à nouveau différés compte tenu des difficultés des différents financeurs, retardant les accords de subventions. La consultation des entreprises devant avoir lieu d'ici la fin de l'année, les travaux, eux, débiteront début d'année prochaine.

RENOUVELLEMENT LOCATION BAUX RURAUX

A – RENOUVELLEMENT POUR 3 ANNEES DE 7 PARCELLES DE TERRAIN COMMUNAL

Madame le Maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la location de sept parcelles de terrain communal.

L'occupation de ces parcelles par les preneurs actuels se terminant le 11 novembre 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, est favorable à la location pour une nouvelle période de trois années, du 11 novembre 2009 au 10 novembre 2012.

La location nouvelle aura lieu aux enchères publiques à la criée, Salle de la Mairie le dimanche 8 novembre 2009 à 11 heures.

Les mises à prix seront les suivantes :

1 - « Riffet »	ZI n° 89	36 ares 40	14,10 €
2 - « Charpeneyre »	ZA n° 11	29 ares 45	18,13 €
3 - « Larmat »	ZP n° 233	35 ares 85	14,10 €
4 - « Boissias »	ZR n° 103	35 ares 25	18,13 €
5 - « Bas Peu »	ZC n°9	29 ares 70	20,14 €
6 - « Les Enclavades »	ZC n°131	26 ares 80	18,13 €
7 - « Les Enclavades »	ZC n° 177	22 ares 00	22,15 €

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Madame le Maire pour rédiger le cahier des charges et dresser le procès-verbal de l'adjudication.

B – RENOUVELLEMENT POUR 9 ANNEES D'UNE PARCELLE DE TERRAIN COMMUNAL

Madame le Maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la location d'une parcelle de terrain communal.

L'occupation de cette parcelle par le preneur actuel se terminant le 25 décembre 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, est favorable à la location pour une nouvelle période de neuf années, du 25 décembre 2009 au 24 décembre 2018.

Le loyer annuel est soumis à l'indice des fermages pour le Puy de Dôme, constaté chaque année par arrêté préfectoral, et sera calculé en fonction de la variation de cet indice départemental au 1^{er} octobre de chaque année.

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire d'en informer l'adjudicataire actuel. En cas de renonciation de celui-ci, il y aura lieu de procéder à une nouvelle adjudication, à savoir le dimanche 8 novembre 2009 à 11 heures, en Mairie.

La location concernée est la suivante :

« Boissias »	ZR n°102 et n°108	5ha 45ca	156,47 €
--------------	-------------------	----------	----------

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Madame le Maire pour rédiger le cahier des charges, dresser le procès-verbal de l'adjudication, et d'établir le nouveau bail.

VALIDATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIES COMMUNALES DE 2009

Madame le Maire expose que pour réaliser des travaux dont le cahier des charges a été dressé par la DDE dans le cadre de la convention ATESAT, un courrier a été adressé le 3 juillet 2009 à différentes entreprises avec un délai de remise des plis au 14 août 2009.

Le marché est intitulé : Travaux de voiries communales 2009.

Neuf entreprises ont demandé un dossier, six d'entre elles ont répondu favorablement.

La commission d'appels d'offres en date du 14 août 2009 a procédé à l'ouverture des plis et a examiné les critères suivants : montant des travaux, délai de réalisation et critères techniques. La commission a statué sur les offres et a attribué le marché à :

désignation	Montant	Entreprise attributaire
Travaux de voirie communale 2009	62 000.90 € HT	COLAS Rhône Alpes
	soit	4 rue André Marie Ampère
	74 153.08 TTC	63360 GERZAT

Les travaux concernent : le chemin de la Chareyre, le chemin de Lyde, le parking face à la Maison des Associations, le chemin de Robichon, le chemin de Boisseret. Ces travaux doivent être réalisés dans un délai de 5 semaines après l'Ordre de Service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, conformément aux articles L 2122-21 et suivants du code général des collectivités territoriales, décide d'autoriser Mme le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune de Saint Julien de Coppel, le marché subséquent aux marchés de travaux de voirie 2009 et d'autre part les éventuels avenants et toutes les pièces s'y rapportant.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

ECHANGE DE TERRAINS À CONTOURNAT

Madame le Maire expose qu'en Conseil Municipal du 18 novembre 1991, une décision avait été prise approuvant un échange de terrain avec M. et Mme BIARD, chemin des Petites Charrettes à Contournat sur la parcelle ZR 177.

Cet échange consistait à modifier la limite de propriété afin de permettre une meilleure circulation sur ce chemin.

Les propriétaires de la parcelle devaient échanger 48 m² contre 28 m² à prendre sur le chemin communal. Les documents d'arpentages ont été réalisés, sans qu'aucun acte authentique ne soit établi.

Les propriétaires mentionnés étant décédés, il y a lieu de réaliser cet échange par un acte notarié pour que la succession puisse se faire correctement. La commune étant redevable de 20 m², ceux-ci seront donc payés à M. Nicolas BIARD, seul héritier, au prix de 20 € le m² (estimation faite par les domaines) pour une somme de 400 €.

Conseil Municipal à l'unanimité considérant le document d'arpentage et le courrier du notaire, donne un avis favorable à cet échange, les frais de notaire étant à la charge des héritiers, respectant ainsi les engagements de 1991.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Madame le Maire pour régulariser cette affaire et entreprendre les actions nécessaires.

INFORMATIONS DIVERSES :

OUVERTURE D'UN NOUVEAU COMPTE A TERME

Vu l'article 116 de la loi de finances 2004

Vu les travaux d'assainissement engagés sur le Bourg de Saint Julien,

Vu la délibération du 29 septembre 2008, statuant sur l'ouverture d'un compte à terme,

Madame le Maire expose que le compte à terme souscrit l'année dernière est arrivé à échéance et a été remboursé.

Le compte à terme est un compte productif d'intérêts sur lequel sont placés des fonds pour une durée fixée à l'avance, au choix de la collectivité. Les retraits partiels ne sont pas autorisés. C'est une formule simple à court terme, autonome qui n'est pas adossée à un compte à vue mais tenu dans les écritures de l'Etat. Le taux de rémunération est fixé par la Trésorerie au début de chaque mois.

La commune a souscrit un emprunt auprès d'un organisme bancaire pour effectuer les travaux d'assainissement communal sur le Bourg. Les travaux n'avaient pu être réalisés et l'emploi d'une partie de cet emprunt avait dû être différé pour des raisons indépendantes de la collectivité. Les travaux ont été à nouveau différés compte tenu des difficultés des différents financeurs, retardant les accords de subventions. La consultation des entreprises devant avoir lieu d'ici la fin de l'année, les travaux, eux, débiteront début d'année prochaine.

Il convient donc d'ouvrir un nouveau compte à terme :

La somme à placer émanant de l'emprunt sus mentionné est de **40 000 €**. Elle sera placée sur un compte à terme pour une durée de **6 mois**, jusqu'à la date de réalisation effective des travaux reportés c'est-à-dire : début 2010.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres accepte la création d'un compte à terme, il autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'élaboration de ce projet et la charge d'en avertir le Trésor Public.

DM N°4 VIREMENT DE CREDITS : ACHAT D'EXTINCTEURS

Madame le maire expose que suite au contrôle annuel des extincteurs il a été nécessaire d'acheter des extincteurs supplémentaires afin de sécuriser la nouvelle classe, la bibliothèque et l'atelier municipal. Cette dépense n'était pas initialement prévue au budget, il convient donc de procéder à un virement de crédit de 481 €.

Il est entendu que ce montant de 481 € sera crédité en investissement à l'opération 113 « Equipement/Mobilier/Aménagement/Matériel », article 21568 et qu'il réduira d'autant le budget du compte 020 Investissement Dépenses imprévues.

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	21568	113		Achat d'extincteurs	481
				TOTAL	481

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
020	020	OPFI		Dépenses imprévues	- 481
				TOTAL	- 481

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, acceptent à l'unanimité la proposition de Madame le Maire et décident de procéder aux virements de crédits ci-dessus sur le budget de l'exercice en cours afin de pouvoir procéder au règlement de la facture.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Proposition d'un assainissement groupé avec Montmorin pour Jallat, Layras et Serpes : l'esquisse de ce projet avait été présentée à l'ensemble du conseil par Gérard Guillaume, maire de Montmorin. Pour des raisons techniques de calendrier et de coûts nous n'avons pas retenu cette proposition.
2. Rencontre avec le cabinet Sycomore sur l'étude d'optimisation des bâtiments communaux : rendez-vous avec le comité de pilotage et l'architecte le jeudi 22 octobre à 18 heures 30.
3. Lecture est faite de la demande de la CUMA du grain de Montloup pour une demande de terrain communal en vue d'implanter la CUMA.

4. Programme 2010 sur les 20 ans de jumelage avec la Vendée et les 70 ans d'arrivée des Luxembourgeois.
5. Courrier sera fait à M. Gagnat sur l'implantation de l'alambic : 2 lieux sont proposés – Layras et Roche. En effet, certaines contraintes de la commune et de l'exploitant nous ont conduits à retenir ces 2 lieux.
6. Commission consultative des agriculteurs : 4 noms ont été retenus.
7. Réception des travaux de l'entreprise Billet : Daniel Pradier et Christophe Bécherias se proposent de réaliser cette mission avec M. Clément de la DDEA (attention certaines bouches sont à découvrir aux Sayoux et à la Boissière).
8. Société SAFEN : embauche pour entretien de l'école.
9. Rencontre avec M. Lavenu : CLA (Chemins Libres Auvergnats) propose de nettoyer bénévolement la fontaine de Serpes. Le conseil accepte volontiers et les remercie.
10. Sel de déneigement : pas d'achat cette année – le stock est suffisant. Une réunion de la commission sécurité est demandée afin de mettre au point les équipes pour la répartition des sacs de sel et du gravier aux endroits « difficiles » en hiver.
11. Travaux à la chapelle de roche : M. Fervel électricien demande où en est ce chantier.
12. Remplacement de la cabine haute de Layras : un des voisins du site demande à être averti avant la mise en place des travaux.
13. Ordures ménagères : un administré nous interpelle sur la hausse de l'imposition.
14. Redevance pour l'assainissement sur Saint Julien : la facturation des 600 € aura lieu d'ici la fin de l'année.

LAMPES A REPARER :

A Layras vers chez M. Tarrasson,
Aux Ecluses vers chez F. Gaymard
A l'Arbalétrier
a Serpes vers chez Pierre Faure.

Fin de la séance à 22 heures 15.